RESTRICTED

WT/TPR/G/399

18 mars 2020

(20-2037)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

TADJIKISTAN

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Tadjikistan est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Tadjikistan.

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
2 SITUATION ÉCONOMIQUE PENDANT LA PÉRIODE 2013-2019 3
2.1 Examen macroéconomique 3
2.2 Politique monétaire et bancaire 5
2.3 Politique budgétaire 7
2.4 Politique d'investissement et de privatisation 8
2.5 Industries 9
2.6 Agriculture 10
2.7 Énergie 11
2.8 Transports 11
2.9 Télécommunications 12
2.10 Tourisme 13
3 POLITIQUE COMMERCIALE 14
3.1 Commerce des marchandises 14
3.2 Procédures douanières 15
3.2.1 Établissement d'un mécanisme de guichet unique 16
3.3 Réglementation tarifaire 16
3.4 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges 17
3.5 Obstacles techniques au commerce 17
3.6 Mesures sanitaires et phytosanitaires 18
3.7 Zones franches économiques (ZFE) 18
3.8 Marchés publics 19
3.9 Politique de la concurrence et politique antimonopole 19
3.10 Protection de la propriété intellectuelle 20
4 ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX 20
5 PARTICIPATION DU TADJIKISTAN AUX TRAVAUX DE L'OMC 20
6 PRÉVISIONS À MOYEN TERME AU REGARD DES INDICATEURS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU PAYS POUR 2020-2022 21
7 STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN À L'HORIZON 2030 22
8 IMPORTANCE DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE FOURNIE PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN 23

1 INTRODUCTION

1.1. À l'initiative du Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon, et avec son soutien direct, le Tadjikistan est devenu Membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 2 mars 2013, après plus de 11 années de négociations.

1.2. Le premier examen de la politique commerciale de la République du Tadjikistan, réalisé sept ans après l'accession du pays à l'OMC, sera présenté au Secrétariat de l'OMC, aux Membres de l'Organisation et à la réunion consacrée à l'examen de la politique commerciale du Tadjikistan, qui se tiendra les 22-24 avril 2020. Le présent rapport a pour objectif principal de présenter la situation économique du pays, les progrès qui ont été réalisés en matière de politique commerciale depuis 2013, ainsi que l'orientation stratégique et les priorités qui ont été définies pour un avenir proche en matière de commerce.

1.3. L'accession de la République du Tadjikistan à l'OMC offre des conditions favorables à l'intégration du pays dans l'économie mondiale, au développement d'une coopération mutuellement avantageuse avec ses partenaires et à la préservation des avantages économiques. La participation accrue au système commercial mondial présente également l'avantage d'offrir des possibilités pour améliorer la structure de gestion au sein du gouvernement et former des spécialistes hautement qualifiés dans le domaine de l'économie et du commerce international.

1.4. L'accession du Tadjikistan à l'OMC a donné lieu à un traitement transparent et prévisible des marchandises et services, conformément aux règles internationales, ce qui contribue à l'amélioration de la compétitivité économique du pays.

1.5. Le gouvernement de la République du Tadjikistan continuera d'exploiter les possibilités offertes par son statut de Membre de l'OMC pour atteindre ces objectifs, y compris pour l'élaboration de règles commerciales internationales qui tiennent compte des intérêts nationaux en vue de parvenir à des conditions plus optimales et non discriminatoires concernant l'accès des marchandises et services nationaux au marché mondial. Il continuera également de recourir au mécanisme de règlement des différends afin de garantir la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC, en particulier en matière de transit libre et non discriminatoire des marchandises sur les territoires des autres Membres de l'OMC.

1.6. Les sections suivantes du présent rapport donnent un aperçu général des réformes en cours et des progrès réalisés au Tadjikistan, pendant les sept années écoulées depuis son accession à l'OMC, dans divers domaines de son économie et de sa politique commerciale, et présentent aussi sa participation à des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, ainsi qu'aux travaux de l'OMC. Le présent rapport offre également une vue d'ensemble des perspectives à moyen terme concernant le développement socioéconomique du pays pour la période 2020-2022 et de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030.

2 SITUATION ÉCONOMIQUE PENDANT LA PÉRIODE 2013-2019

2.1 Examen macroéconomique

2.1. Après l'accession de la République du Tadjikistan à l'OMC, un certain nombre de réformes importantes ont été menées pour assurer la stabilité macroéconomique, simplifier les procédures commerciales, augmenter la capacité d'exportation et attirer l'investissement dans l'économie.

2.2. Dans le cadre de sa Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 et de son Programme de développement à moyen terme pour 2016-2020, la République du Tadjikistan s'est fixé comme objectif ultime d'élever le niveau de vie de chaque citoyen du pays et comme objectifs stratégiques de garantir l'indépendance énergétique et la sécurité alimentaire, de résoudre les problèmes de connectivité et d'industrialiser rapidement le pays.

2.3. Pour atteindre ces objectifs, une série de mesures a été mise en œuvre afin d'assurer la stabilité macroéconomique, le renforcement des institutions et le renforcement des capacités humaines et régionales.

2.4. Au cours des dernières années, les crises économiques et financières mondiales, les conflits commerciaux et les sanctions économiques appliquées par certains pays à leurs partenaires commerciaux ont eu une incidence négative sur l'économie de la République du Tadjikistan, en particulier sur le commerce extérieur et les flux d'investissement étranger, ainsi que sur les envois de fonds qu'elle reçoit de l'étranger.

2.5. Pour cette raison, et dans l'objectif de coordonner la politique macroéconomique et de prévenir les effets de possibles risques sur l'économie nationale, le gouvernement du pays a adopté et mis en œuvre les décrets suivants:

- Décret du gouvernement de la République du Tadjikistan relatif au Plan d'action visant à prévenir les effets de possibles risques sur l'économie nationale;
- Décret du gouvernement de la République du Tadjikistan relatif au Plan d'action visant à coordonner la mise en œuvre de la politique macroéconomique et à prévenir les effets de possibles risques sur l'économie nationale.

2.6. Dans le cadre de son Plan d'action, le gouvernement du Tadjikistan a mené un certain nombre de réformes pour garantir la compétitivité des marchandises nationales et le fonctionnement durable des entreprises et banques de l'État, ainsi que pour améliorer le climat de l'investissement, développer les entreprises et faciliter les procédures commerciales.

2.7. Grâce aux réformes mises en place entre 2013 et 2019, le Tadjikistan a réussi à maintenir un taux moyen de croissance économique de 7%. Le produit intérieur brut (PIB) est passé de 45,6 milliards de somoni à 77,4 milliards de somoni (8,2 milliards d'USD).

Graphique 2.1 Croissance du PIB nominal et du PIB réel, 2013-2019

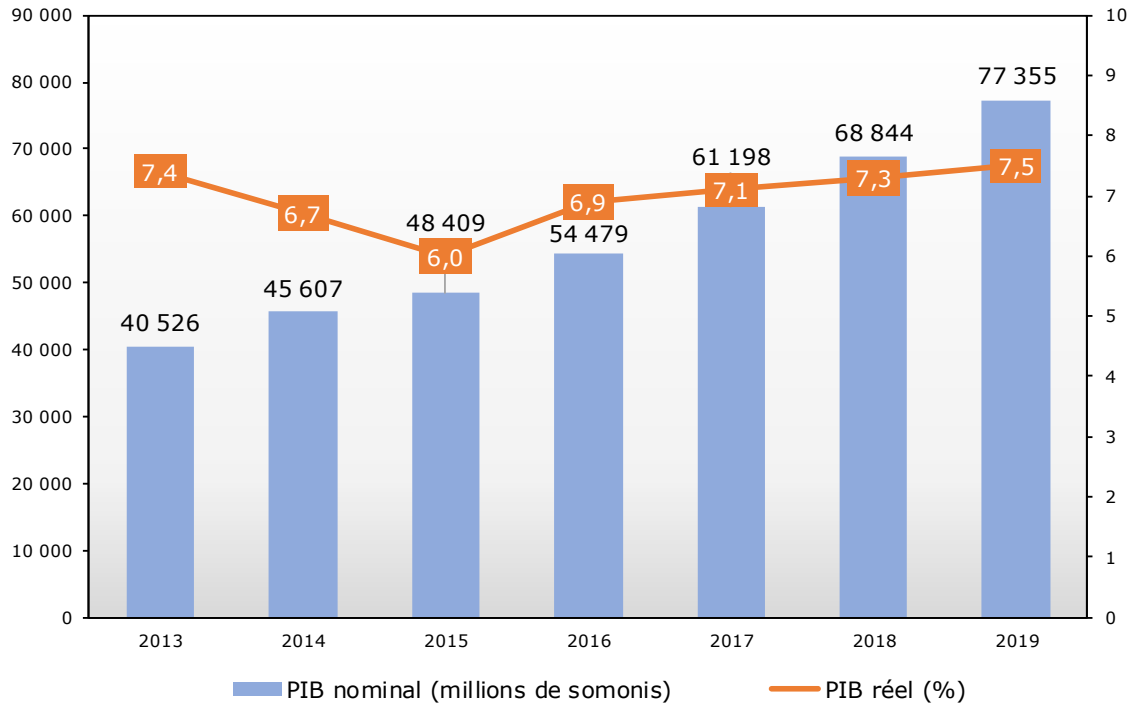

Source: Ministère du développement économique et du commerce de la République du Tadjikistan (www.medt.tj).

2.8. Le PIB par habitant a été multiplié par 1,5 au cours de cette période. La production industrielle a été multiplié par 1,8, les investissements en immobilisations par 2,1, la production agricole par 1,3 et le commerce de détail par 1,5.

2.9. Le secteur des services a connu une croissance importante: sa part dans le PIB s'élève désormais à 43,7%, dont 15,1% correspondent à des activités de commercialisation et au commerce. En 2013-2019, le taux de croissance des activités de commercialisation et du commerce s'élevait en moyenne à 9,8% par an.

2.10. Le taux de pauvreté du pays affiche actuellement une tendance à la baisse, celui-ci étant passé de 35,6% à 27,5% entre 2013 et 2019.

2.11. Au cours de cette période, les recettes budgétaires totales de l'État ont doublé pour atteindre 23,2 milliards de somoni en 2019; leur part dans le PIB était alors de 30%.

2.12. Entre 2013 et 2018, l'inflation est restée stable. Elle s'est maintenue à un taux à un chiffre compris entre 3,7% et 5,4%.

2.13. En 2019, la durabilité macroéconomique a été garantie par la mise en œuvre de réformes économiques comprenant l'annonce d'un objectif d'industrialisation rapide par la création de nouvelles entreprises, la mise en service de nouvelles capacités énergétiques, la prévention de risques potentiels pour l'économie nationale et le renforcement institutionnel de certains secteurs.

2.14. En 2019, le PIB du pays a augmenté de 7,5%, une hausse supérieure de 0,2 point de pourcentage à celle de l'année précédente, et a atteint 77,4 milliards de somoni. Cette même année, l'indice implicite des prix du PIB était de 104,5%.

2.15. La croissance du PIB a été portée par l'augmentation de la production dans le secteur manufacturier (13,6%), l'agriculture (7,1%), le transport de voyageurs (10,9%), le commerce intérieur (9,0%), les services payants (2,9%) et le secteur des exportations (9,4%).

2.2 Politique monétaire et bancaire

2.16. En vue de définir la principale orientation à long terme de la politique monétaire et de crédit, le gouvernement du Tadjikistan a élaboré une "Stratégie de politique monétaire et de politique de taux de change pour 2016-2020". Cette stratégie établit un mécanisme efficace pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques monétaires et de change, la création d'une infrastructure opérationnelle et financière moderne, le renforcement du système financier et bancaire, ainsi que d'autres priorités pertinentes.

2.17. Ce document prévoit l'élargissement des réformes institutionnelles, le renforcement des instruments de politique monétaire ainsi que l'amélioration de leur efficacité et de leur transparence, et la création d'un environnement favorable à la transition vers un nouveau régime de politique monétaire fondé sur le ciblage de l'inflation.

2.18. La République du Tadjikistan prend actuellement des mesures pour éliminer l'influence négative de facteurs externes et mener des réformes fructueuses concernant principalement la mise en œuvre de la politique monétaire, mais également l'amélioration du système bancaire et l'introduction de nouveaux mécanismes de régulation et de gestion, compte tenu des conditions économiques et financières actuelles.

2.19. Plus particulièrement, étant donné la stabilité de la situation dont témoignent les principaux indicateurs macroéconomiques, comme le niveau d'inflation en 2013-2018, le taux annuel de refinancement a été progressivement relevé de 6,1% à 14,0%. En 2019, ce taux a été abaissé à 12,25%.

2.20. Pour la première fois depuis son indépendance, la République du Tadjikistan s'est intégrée au marché international des capitaux et a émis des euro-obligations pour une valeur de 500 millions de dollars, qu'elle a vendus avec succès.

Graphique 2.2 Variations du taux de refinancement (pourcentage)

Source: Banque nationale du Tadjikistan (www.nbt.tj).

2.21. Au cours de la période 2013-2019, dans l'objectif de soutenir le système bancaire et d'améliorer la situation financière de ses établissements de crédit, la République du Tadjikistan a régulièrement accordé des prêts en monnaie nationale et en devises afin de maintenir le niveau de liquidité, ce qui a contribué à la stabilité du système bancaire du pays.

2.22. Afin de soutenir les établissements de crédit et de consolider le marché monétaire, le Tadjikistan a mis en place de nouveaux instruments de politique monétaire, à savoir le crédit intrajournalier, le prêt au jour le jour et l'adjudication de crédits par l'intermédiaire de la plate-forme électronique interbancaire "Thomson Reuters".

2.23. En 2019, pour réguler la quantité de monnaie en circulation, des dépôts au jour le jour d'une valeur de 123,2 milliards de somoni ont été recueillis.

2.24. Le montant des réserves de devises, un des indicateurs opérationnels de la politique monétaire, avait atteint 18,7 milliards de somoni à la fin de 2019, un montant quatre fois supérieur à celui de début 2013. Le montant des espèces en circulation est passé de 3,7 milliards à 16,1 milliards de somoni et a affiché une croissance moyenne de 24% par an.

2.25. Dans le même temps, pour parvenir à une gestion efficace et à un accroissement des réserves internationales de façon à assurer la stabilité du système financier et économique, le processus de conversion de l'or non monétaire en or monétaire s'est poursuivi et les opérations d'achat de métaux précieux et de devises sur les marchés intérieur et étrangers se sont intensifiées.

2.26. Par rapport au début de 2013, les avoirs extérieurs nets ont été multipliés par 7,8 et les avoirs extérieurs par 4,2 pour atteindre 13,1 milliards et 14,6 milliards de somoni, respectivement. Au cours de cette même période, les avoirs intérieurs nets (un indicateur monétaire important) ont été multipliés par 1,6 pour atteindre 5,6 milliards de somoni à la fin de 2019.

2.27. Dans le contexte du développement de l'économie, entre début 2013 et 2019, les liquidités en circulation (M0) ont été multipliées par 3,7, la quantité de monnaie nationale (M3) par 3,3 et celui de la masse monétaire au sens large (M4) par 2,6.

2.28. Le niveau de monétisation de l'économie est passé de 21% à 28,6%.

2.29. Au total, 75 établissements financiers de crédit exercent des activités sur le territoire de la République du Tadjikistan, y compris 17 banques, 21 organismes de microdépôts, 6 organismes de microcrédit et 31 fonds de microcrédit. Entre 2013 et 2019, le nombre de banques est passé de 16 à 17, et le nombre d'organismes de microcrédit a baissé en raison de réorganisations, de fusions et de l'adaptation aux prescriptions actuelles en matière de contrôle bancaire.

Tableau 2.1 Nombre d'établissements financiers et de crédit

Catégorie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total (établissements financiers et de crédit)	136	137	123	104	84	79	75
1.1 Banques	16	17	17	18	17	17	17
1.2. Organismes de microfinancement	120	120	106	86	67	62	58
1.2.1 Organismes de microdépôts	39	42	39	38	27	25	22
1.2.2 Organismes de microcrédit	42	42	31	14	7	6	6
1.2.3 Fonds de microcrédit	39	36	36	34	33	31	30

Source: Banque nationale du Tadjikistan (www.nbt.tj).

2.30. L'adoption de la Loi de la République du Tadjikistan relative aux activités bancaires islamiques et l'ouverture de la première banque islamique du pays, la société par actions de type ouvert Tawhidbank, ont représenté de nouvelles avancées pour le système bancaire tadjik.

2.31. En outre, pour la première fois dans l'histoire du Tadjikistan, les établissements financiers et de crédit mettent en place des services bancaires modernes qui offrent de grandes possibilités pour les paiements sans espèces et sans papier, tels que les services bancaires mobiles et par Internet, le paiement au moyen de codes QR et les technologies de transfert électronique d'argent.

2.3 Politique budgétaire

2.32. Entre 2013 et 2019, un certain nombre de réformes de politique budgétaire ont été menées afin d'assurer une gestion efficace des finances publiques, concernant notamment l'amélioration de la gestion de la dette publique, la transparence et la simplification du processus de préparation du budget et d'imposition, l'affectation des dépenses et l'élimination des dépenses accessoires, ainsi que l'harmonisation des rapports sur la base des normes financières internationales.

2.33. La Stratégie de gestion des finances publiques de la République du Tadjikistan pour 2009-2018 et la Stratégie de gestion de la dette publique pour 2018-2020 ont été mises en œuvre, et la nouvelle Stratégie de gestion des finances publiques pour 2020-2030 a été élaborée.

2.34. Les mesures prises pour améliorer la fiscalité ont abouti à une nouvelle version du Code fiscal, en vigueur depuis 2013, ce qui a réduit le nombre d'impositions de 21 à 10. Le Décret n° AP-1236 du Président de la République du Tadjikistan, daté du 20 juin 2019, prescrit l'élaboration, par un groupe de travail interministériel, d'un nouveau projet de Code fiscal de la République du Tadjikistan, lequel doit être finalisé et approuvé avant 2021, dans l'objectif de poursuivre les réformes d'amélioration du système fiscal.

2.35. Des avantages en matière fiscale et douanière sont accordés à divers secteurs (y compris l'aviculture, la pêche et l'élevage), aux entités du marché des valeurs mobilières ainsi qu'aux entreprises existantes qui interviennent dans un large éventail d'activités de transformation (finale) de la fibre de coton.

2.36. La réforme du système budgétaire menée par le gouvernement de la République du Tadjikistan au cours des dernières années a entraîné des améliorations au regard des indicateurs de développement économique et social et a fait augmenter les entrées de fonds dans le budget de l'État.

2.37. Par conséquent, entre 2013 et 2019, les recettes budgétaires de l'État sont passées de 12,3 milliards de somoni à 23,2 milliards de somoni, et les dépenses de 11,6 milliards de somonis à 23,7 milliards de somoni. Le déficit budgétaire s'est maintenu à 0,5% du PIB.

Graphique 2.3 Recettes et dépenses budgétaires de l'État, 2013-2019

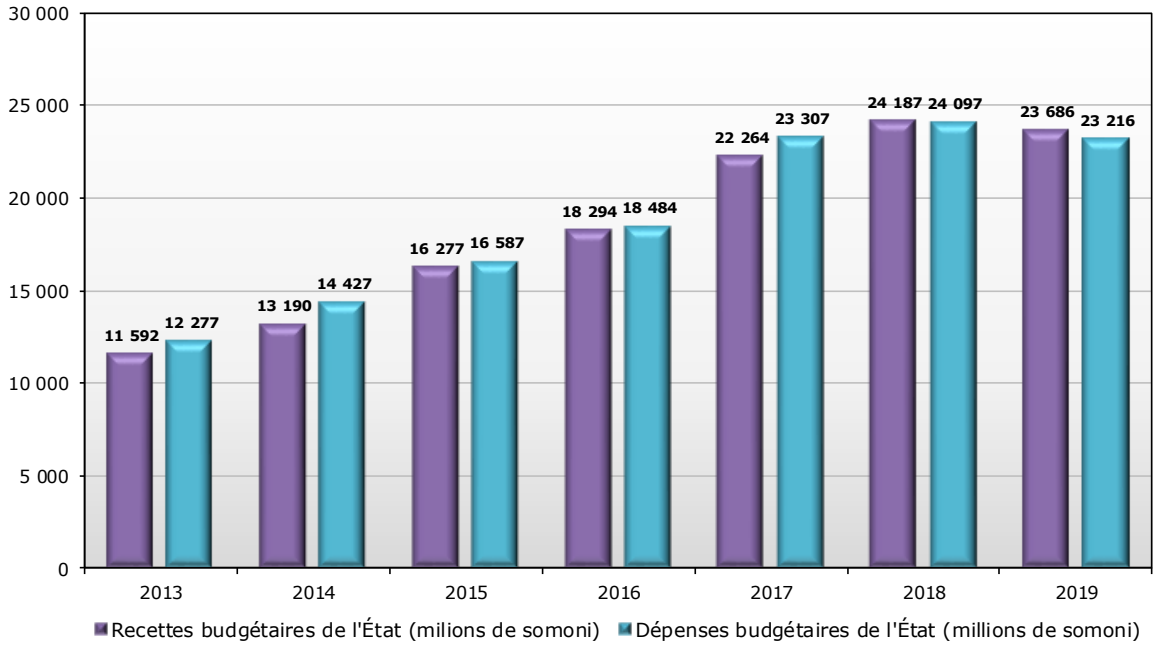

Source: Ministère du développement économique et du commerce de la République du Tadjikistan (www.medt.tj).

2.4 Politique d'investissement et de privatisation

2.38. Le gouvernement du pays a défini l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires comme l'une de ses priorités en matière de politique économique. Il a mené d'importantes réformes axées sur la simplification du régime de licences et de permis, l'enregistrement des activités des entreprises, la réduction du nombre d'inspections et de leur portée, l'établissement de partenariats public-privé et la privatisation.

2.39. Les autorités gouvernementales, des entrepreneurs nationaux et étrangers et des partenaires de développement ont participé à la création du Conseil consultatif pour l'amélioration du climat de l'investissement, qui est placé sous l'autorité du Président de la République du Tadjikistan et qui constitue une plate-forme de dialogue de haut niveau entre l'État et le secteur privé. Des activités efficaces visant à renforcer les réformes entreprises dans ce secteur sont actuellement menées par l'intermédiaire de cette plate-forme.

2.40. Pour la première fois dans l'histoire de la République du Tadjikistan, après avoir mené des réformes appropriées, le pays s'est vu attribuer des notes de crédit souverain par des agences de notation internationales, y compris Standard & Poors et Moody's.

2.41. Le nombre de permis est tombé de 605 à 75 et le nombre de licences de 100 à 73. Le nombre d'inspections a été réduit de 23 à 19. Un moratoire sur tous les types d'inspection des unités de production a été annoncé à deux reprises. Au cours des trois dernières années, le nombre d'inspections a été divisé par six.

2.42. La Loi de la République du Tadjikistan sur les partenariats public-privé a établi un nouveau cadre dans ce domaine, auquel sont associés le Conseil des partenariats public-privé et le Centre pour la mise en œuvre des projets de partenariats public-privé, une entreprise d'État. À ce jour, cinq projets d'investissement dans le cadre de partenariats public-privé, pour un montant total de 55,1 millions de somoni, ont été mis en œuvre dans les domaines de l'énergie, des transports, de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau potable.

2.43. Dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Tadjikistan a figuré parmi les 10 premiers pays réformateurs au monde à 4 reprises, en 2010, 2011, 2015 et 2020. Dans l'édition 2020 de ce rapport, le Tadjikistan a gagné 20 places dans ce classement. Cette amélioration

est principalement due aux variations du niveau de plusieurs indicateurs, dont la création d'entreprises (progression de 24 places dans le classement), le raccordement à l'électricité (progression de 10 places), le transfert de propriété (progression de 14 places), l'obtention de prêts (progression de 113 places) et le commerce transfrontalier (progression de 7 places).

2.44. Une nouvelle version de la Loi de la République du Tadjikistan sur les investissements a été adoptée en vue d'instaurer une égalité de traitement garantie par la législation pour les investisseurs nationaux et étrangers.

2.45. En outre, les nouvelles entreprises manufacturières ont été exonérées de l'impôt sur le revenu des sociétés pour une période de deux à cinq ans, selon le montant des investissements.

2.46. Par ailleurs, en vue d'attirer des capitaux étrangers et de développer le marché des valeurs mobilières, les opérations en bourse ont également été exonérées d'impôt.

2.47. Afin d'élargir les perspectives économiques et sociales, de présenter des produits et de mettre les partenaires commerciaux en contact avec les investisseurs étrangers, un portail interentreprises interactif (B2B) a été créé dans le cadre du Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État. Les entreprises ont effectivement recours aux services fournis sur ce portail.

2.48. En 2018 et 2019, le gouvernement de la République du Tadjikistan a adopté les résolutions relatives au Plan d'action pour 300 jours de réformes et au Plan d'action pour l'amélioration des indicateurs du Tadjikistan dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Les mesures définies dans ces plans, y compris 32 mesures visant à améliorer le climat des affaires et 70 visant à améliorer l'investissement, sont actuellement mises en œuvre.

2.49. En ce qui concerne la privatisation, entre 2013 et 2018, un total de 1 034 infrastructures, dont 354 biens de la République et 680 biens communaux, ont été vendues en République du Tadjikistan. Parmi les ventes de biens de la République, 54 ont été réalisées par l'intermédiaire d'appels d'offres d'investissement et de projets de privatisation spécifiques.

2.50. En 2019, 57 entités ont été vendues, y compris 23 biens de la République et 34 biens communaux. Parmi ces ventes d'entités de la République, 10 ont été réalisées par l'intermédiaire d'appels d'offres d'investissement et de projets de privatisation spécifiques.

2.51. Entre 2013 et le 1er janvier 2020, 48 sociétés par actions (dont une partie du capital autorisé est détenue par l'État) ont été établies en tant qu'entreprises publiques.

2.52. Au 1er janvier 2020, l'État détenait 100% des parts de 111 sociétés par actions, et entre 5% et 98% des parts de 24 autres sociétés de ce type. Il participait également au capital de trois sociétés à responsabilité limitée.

2.53. Grâce aux réformes susmentionnées, la contribution du secteur privé au PIB est passée de 54% à 70%.

2.54. La contribution du secteur privé aux recettes budgétaires de l'État était notable, s'élevant à 80%. Plus de 70% de la population active travaille dans le secteur privé.

2.55. Entre 2013 et 2019 (neuf mois), le montant total des investissements étrangers s'est élevé à 5,9 milliards d'USD, dont 2,5 milliards correspondaient à des investissements directs, 2,9 milliards à des prêts contractés par des entreprises et des organisations, et 502 millions à des investissements de portefeuille (euro-obligations).

2.56. Au cours de cette période, 70,7 milliards de somoni ont été investis en capital fixe.

2.5 Industries

2.57. Dans le secteur industriel, d'importantes mesures ont été mises en œuvre afin d'augmenter les volumes de production, d'améliorer l'offre de produits manufacturés et de promouvoir le bien-être de la population.

2.58. Une industrialisation rapide a été annoncée comme le quatrième objectif stratégique national et un programme d'industrialisation rapide du pays pour 2020-2025 a été élaboré. Une stratégie de développement industriel (à l'horizon 2030), ainsi que des programmes de développement sectoriel dans les domaines de la métallurgie (à l'horizon 2025), des produits alimentaires (pour 2020-2025) et des revêtements de sol (2014-2020) ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre.

2.59. Ces programmes contribueront à accroître le volume de la production et permettront d'améliorer la compétitivité, de stimuler la création d'entreprises et l'emploi et de résoudre les problèmes sociaux du pays, en favorisant la transition d'une économie axée sur l'extraction de matières premières à une économie fondée sur la fabrication de produits finals.

2.60. Les mesures nécessaires ont été prises pour simplifier la gestion des entreprises industrielles, assurer une concurrence saine et garantir la transparence dans les rapports de ces entreprises.

2.61. Le Programme d'ajustement de l'économie tadjik en lien avec l'accession à l'OMC, qui est décrit dans le chapitre 3 du présent rapport, constitue une réforme appropriée afin de mettre les mesures de réglementation du secteur industriel en conformité avec les prescriptions de l'OMC.

2.62. Cette réforme, mise en œuvre avec succès, a entraîné une multiplication de la valeur de la production industrielle par 3,3 au cours des 7 dernières années (de 9,9 milliards de somoni en 2013 à 27,5 milliards en 2019), une augmentation de 19% du nombre d'entreprises (de 1 804 en 2013 à 2 164 en 2019) et une hausse de la contribution du secteur au PIB de 4,8 points de pourcentage (de 12,6% en 2013 à 17,4% en 2019).

2.63. Au cours des 7 dernières années, 147 articles ont été ajoutés à la liste des produits industriels essentiels (de 102 en 2013 à 249 en 2019).

2.64. En 2019, 219 nouvelles entreprises et usines industrielles, à l'origine de 2 942 nouveaux emplois, ont été créées et ont commencé à exercer leurs activités dans le pays.

2.65. D'après les prévisions, la part du secteur industriel dans le PIB devrait atteindre 30% d'ici à 2030.

2.6 Agriculture

2.66. L'agriculture est l'un des secteurs prioritaires de l'économie nationale; elle joue un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif stratégique visant à garantir la sécurité alimentaire, à fournir des produits de qualité à la population et à créer de nouveaux emplois.

2.67. Dans le secteur agricole, les mesures nécessaires ont été prises pour accroître et diversifier la production grâce à l'ensemencement, à la fabrication de produits d'exportation compétitifs et rentables, à l'augmentation de la superficie dédiée aux cultures maraîchères et à la création de jardins et vignobles de qualité.

2.68. Un certain nombre de documents importants pour le développement de l'agriculture dans le pays ont été adoptés et sont mis en œuvre, y compris le Programme de réforme de l'agriculture de la République du Tadjikistan pour 2012-2020, le Programme de développement de l'horticulture et de la viticulture pour 2016-2020, le Programme de développement de la production de semences pour 2016-2020 et le Programme de développement du secteur de l'élevage pour 2018-2022.

2.69. Les réformes dans ce secteur ont conduit à une augmentation de la valeur de la production de produits agricoles, qui est passée de 20,4 à 27,7 milliards de somoni au cours des sept dernières années. En 2019, le taux de croissance de la production agricole a atteint 7,1% (7,8% pour la production végétale et 5,7% pour l'élevage).

2.70. Au 1er janvier 2020, des jardins et vignobles avaient été créés sur une superficie de 2 945 hectares (dont 2 747 hectares de nouveaux jardins, 195 hectares de vignobles et 3,2 hectares de mûriers).

2.7 Énergie

2.71. Plus de 60% des ressources en eau de l'Asie centrale trouvent leur source en République du Tadjikistan, ce qui offre de grandes possibilités de développement de l'énergie verte. Actuellement, environ 98% de l'électricité est produite par des centrales hydroélectriques et, d'après certaines études menées par des institutions financières internationales, le Tadjikistan est le sixième producteur d'énergie verte. Le pays dispose d'un énorme potentiel en matière d'énergie hydraulique, qui s'élève à 527 milliards de kWh, mais en utilise seulement 6%.

2.72. Pour atteindre l'objectif stratégique du pays visant à assurer l'indépendance énergétique et à réaliser des économies d'énergie, le gouvernement a mené des réformes efficaces afin de renforcer les institutions du secteur de l'énergie, en particulier par la restructuration de la société par actions à capital ouvert Barqi Tojik, l'instauration de systèmes de facturation, la construction de nouvelles infrastructures, la reconstruction d'infrastructures existantes, la présentation de rapports financiers conformément aux normes internationales d'information financière et des économies d'énergie.

2.73. Plus particulièrement, des structures distinctes ont été établies pour la production, le transport et la distribution d'électricité afin de garantir une gestion efficace de la société par actions à capital ouvert Barqi Tojik, principale compagnie d'électricité du pays. En outre, pour améliorer l'approvisionnement en énergie, éviter les pertes énergétiques et réduire la consommation d'énergie, un système de facturation pilote a été mis en place avec l'aide des partenaires de développement dans l'une des villes les plus densément peuplées du pays et des travaux ont été lancés pour le transposer dans d'autres grandes villes du pays.

2.74. Afin d'améliorer l'approvisionnement du secteur industriel et de la population en électricité et d'exporter les excédents de production, de grandes usines hydroélectriques (telles que Rogun, Sangtuda-1 et Sangtuda-2), des centrales électriques et de chauffage, de petites centrales électriques, des lignes à haute tension et des postes à haute tension ont été construits et mis en service; par ailleurs, la reconstruction des centrales hydroélectriques de Nourek (3 000 MW), de Sarband (245 MW) et de Kaïrakkoum (126 MW) est en cours.

2.75. Il est à noter que la centrale hydroélectrique de Rogun, dont la capacité est de 3 600 MW, la hauteur de 335 mètres et qui est dotée d'un barrage en enrochement et d'une infrastructure souterraine, est un projet unique au monde. Deux unités de cette centrale ont été officiellement inaugurées le 16 novembre 2018 et le 9 septembre 2019, en présence du Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon.

2.76. La mise en œuvre du projet régional de transport d'électricité CASA-1000, qui prévoit le transport d'électricité du Tadjikistan et du Kirghizistan vers l'Afghanistan et le Pakistan, a débuté avec le soutien des partenaires de développement.

2.77. Par conséquent, au cours des sept dernières années, la capacité de production a augmenté de plus de 800 MW et le volume de la production d'électricité est passé de 16 milliards à 21 milliards de kWh et a donc été multiplié par 1,3.

2.78. Le pourcentage de recouvrement des paiements relatifs à l'électricité dans les villes utilisant un système de facturation est passé de 70% à 100%.

2.8 Transports

2.79. L'un des principaux objectifs stratégiques du gouvernement du Tadjikistan est de mettre fin aux problèmes de communication et développer le potentiel du pays en tant que pôle de transit.

2.80. Pour y parvenir, le Programme de développement des transports de la République du Tadjikistan à l'horizon 2025 a été adopté et d'importantes réformes ont été menées dans les domaines de la construction et de la reconstruction d'infrastructures de transport, y compris des routes, des corridors de transport et des ponts, et de l'accès à des services d'information et de communication modernes.

2.81. Une nouvelle version du Code des transports de la République du Tadjikistan a été adoptée, le Programme de développement des services de transport pour 2020-2021 a été élaboré et le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route a été approuvé.

2.82. Dans le cadre de projets d'investissement public et grâce aux fonds alloués à la construction d'infrastructures, 813 kilomètres de routes, 1 tunnel de 5 kilomètres, 80 axes routiers de 2 978 mètres, 41 kilomètres de voies ferrées, 3 tunnels ferroviaires de 3 643 mètres et 5 ponts ferroviaires de 582 mètres ont été construits et mis en service, pour un total de 496 millions d'USD.

2.83. Des financements autres que ceux de l'État ont permis de construire ou de reconstruire 1 450 kilomètres de routes nationales et locales ainsi que 108 ponts.

2.84. Par ailleurs, 11 projets d'investissement d'une valeur totale de plus de 8,5 milliards de somoni ont été mis en œuvre pour atteindre les objectifs et priorités du secteur.

2.85. Les mesures qui ont été prises ont entraîné l'amélioration des indicateurs relatifs au transport de marchandises et de voyageurs, qui ont respectivement affiché des valeurs de 82 millions de tonnes et de 613 millions de passagers en 2019. Par rapport à 2013, le transport de marchandises a augmenté de 13,4% et le transport de voyageurs de 12,4%.

2.9 Télécommunications

2.86. Les communications représentent l'un des secteurs les plus importants de l'économie nationale et, chaque année, leur développement fait l'objet d'une attention particulière.

2.87. Ainsi, au cours des sept dernières années, la République du Tadjikistan a pris les mesures nécessaires dans les domaines de la construction d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication et de la modernisation des infrastructures existantes, du renforcement institutionnel, de l'amélioration de la qualité des services et du développement de l'économie numérique.

2.88. Le concept d'économie numérique a été approuvé par le gouvernement de la République du Tadjikistan et un programme y relatif est en cours d'élaboration.

2.89. Des lignes de communication par fibre optique permettant des connexions à haut débit aux centres urbains et de district ont été installées dans le pays.

2.90. Un réseau de lignes de fibre optique à haut débit a été créé et mis en service au moyen de la technologie du multiplexage par répartition en longueur d'onde dense, qui offre également des canaux d'accès de secours à Internet.

2.91. Au cours de l'installation des lignes de communication par fibre optique, la possibilité de relier celles-ci à tous les pays voisins, à savoir à l'Ouzbékistan au nord-ouest, à l'Afghanistan au sud, au Kirghizistan au nord-est et à la République populaire de Chine à l'est, a été envisagée.

2.92. Actuellement, 128 entreprises exercent des activités dans le secteur des télécommunications, y compris 4 opérateurs mobiles, 1 opérateur local et 7 fournisseurs d'accès à Internet.

2.93. Il convient de noter que le nombre d'abonnés aux services sur les réseaux mobiles dans le pays a atteint 7 millions de personnes, soit 74% de la population, dont 4,8 millions d'abonnés actifs.

2.94. Le nombre total d'abonnés aux services de communication locale a atteint 365 000 personnes, dont 84 000 sont des abonnés actifs.

2.95. Le nombre d'utilisateurs d'Internet, services mobiles et locaux confondus, a atteint 3 millions de personnes.

2.10 Tourisme

2.96. La République du Tadjikistan dispose d'un immense potentiel touristique compte tenu de sa longue histoire, de la richesse de sa culture, de ses monuments historiques et d'un environnement naturel incomparable, caractérisé par de hautes montagnes dont le point culminant s'élève à 7 495 mètres au-dessus du niveau de la mer, des eaux pures, des étendues d'eau exceptionnelles comme le lac Sarez et le glacier Fedtchenko, un climat favorable, des cultures de fruits et de légumes et des espèces rares telles que le mouflon de Marco Polo, la panthère des neiges et le bœuf musqué. De ce fait, le Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon, a déclaré que les années 2019 à 2021 seraient celles du développement rural, du tourisme et de l'artisanat populaire.

2.97. Afin de mieux exploiter ces possibilités exceptionnelles dans le domaine du tourisme, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de réformes importantes axées sur le renforcement institutionnel, la construction et la reconstruction d'infrastructures touristiques, la formation de spécialistes du secteur du tourisme, la simplification du processus de délivrance des autorisations de voyage, les avantages fiscaux et douaniers, et l'amélioration des statistiques du tourisme.

2.98. En particulier, le Comité de développement du tourisme a été établi en tant que qu'organisme public agréé pour la promotion de la politique de l'État dans ce secteur. La Stratégie de développement du tourisme à l'horizon 2030 et le Programme de développement du tourisme pour 2018-2020 de la République du Tadjikistan sont actuellement mis en œuvre.

2.99. Les importations de matériel, de machines et de matériaux de construction pour la création d'infrastructures touristiques ont été exonérées de TVA et de droits de douane.

2.100. La délivrance de visas électroniques pour les touristes a été simplifiée, et un système de visa électronique et un régime d'exemption de visa ont été instaurés pour 57 pays étrangers.

2.101. En août 2019, pour la première fois, le Forum international du tourisme "Tadjikistan 2019" a eu lieu à Douchanbé.

2.102. Grâce aux réformes mises en œuvre au cours des 7 dernières années, le nombre de touristes se rendant chaque année en République du Tadjikistan a été multiplié par 6,3, passant de 207 000 à 1,3 million. Les sites historiques et culturels, les établissements thermaux, les sanatoriums et les complexes hôteliers ont attiré 1,9 million de touristes nationaux (citoyens du pays).

2.103. La contribution directe du tourisme au PIB est passée de 1,4% à 2,2%.

2.104. Le nombre de fournisseurs de services touristiques et le nombre d'entreprises opérant dans le secteur du tourisme ont augmenté, s'élevant à 282 et 202, respectivement.

2.105. En 2019, seuls 56 infrastructures touristiques ont été construites, et 37 autres sont en cours de construction.

2.106. D'après le Conseil mondial du voyage et du tourisme, le Tadjikistan figure parmi les 10 pays les plus attrayants pour les touristes et parmi les 10 premières destinations touristiques et, en 2016, la route du Pamir, qui traverse le pays, a été reconnue comme l'une des 10 plus belles routes du monde. En 2015-2016, 4 régions du Tadjikistan figuraient parmi les 100 meilleures régions touristiques au monde et, en 2016, selon l'Organisation mondiale du tourisme, le Tadjikistan était le 2ème pays au monde en termes de développement touristique.

2.107. D'après les estimations de l'Organisation mondiale du tourisme, en 2018, le Tadjikistan était le pays qui a enregistré la plus forte augmentation du nombre total de touristes. Son système de visa électronique figure également parmi les cinq principaux systèmes de visa au monde. D'après une enquête réalisée par la société américaine GALLUP, le Tadjikistan était le deuxième pays le plus sûr au monde après Singapour.

2.108. Les prévisions concernant le développement de l'économie du pays indiquent que la part du tourisme dans le PIB devrait atteindre 5% et contribuer indirectement au développement d'autres secteurs de l'économie à hauteur d'environ 15%. Cette année, les citoyens étrangers qui peuvent

bénéficier d'une procédure d'octroi de visa simplifiée se verront délivrer des visas touristiques à entrées multiples pour une période de validité maximale de 60 jours. Dans l'objectif de faciliter le voyage de citoyens nés au Tadjikistan qui résident à l'étranger, un visa à entrées multiples d'une durée de trois ans sera délivré.

3 POLITIQUE COMMERCIALE

3.1 Commerce des marchandises

3.1. Les documents stratégiques et les programmes sectoriels identifient les priorités en matière de commerce, à savoir stimuler les exportations, garantir la diversification des industries tournées vers l'exportation et simplifier les procédures commerciales.

3.2. Un certain nombre de mesures ont été prises pendant la période 2013-2019 pour mettre en œuvre les priorités susmentionnées, soutenir la production nationale, garantir la compétitivité, renforcer le potentiel d'exportation du pays et adapter le cadre juridique de ce dernier aux prescriptions actuelles.

3.3. En particulier, de nouveaux taux pour les droits d'importation de la République du Tadjikistan et une nouvelle édition de la Nomenclature des marchandises appliquée aux activités économiques extérieures du pays ont été adoptés.

3.4. Des organismes de promotion des exportations, y compris l'Agence de promotion des exportations, le Comité de coordination de la facilitation des échanges et les Centres nationaux d'information sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires, ont été établis.

3.5. Le Programme national de promotion des exportations pour 2016-2020 a été approuvé et des mesures nécessaires sont prises.

3.6. Par suite de mesures prises au cours des sept dernières années, la part des exportations dans le commerce extérieur total est passée de 20% à 26% et la part des importations est tombée de 80% à 74%.

3.7. En 2019, la valeur du commerce extérieur s'est élevée à 4 524 millions d'USD, celle-ci ayant augmenté de 7,1% par rapport à l'année précédente. La valeur des exportations de marchandises a atteint 1 175 millions d'USD, soit une augmentation de 101 millions d'USD ou 9,4% par rapport à l'année précédente. Les importations se sont élevées à 3 349 millions d'USD, soit une augmentation de 200 millions d'USD ou 6,3% par rapport à l'année précédente. La balance commerciale était déficitaire, ce déficit ayant atteint 2 175 millions d'USD.

Graphique 3.1 Valeur du commerce extérieur pour 2015-2019

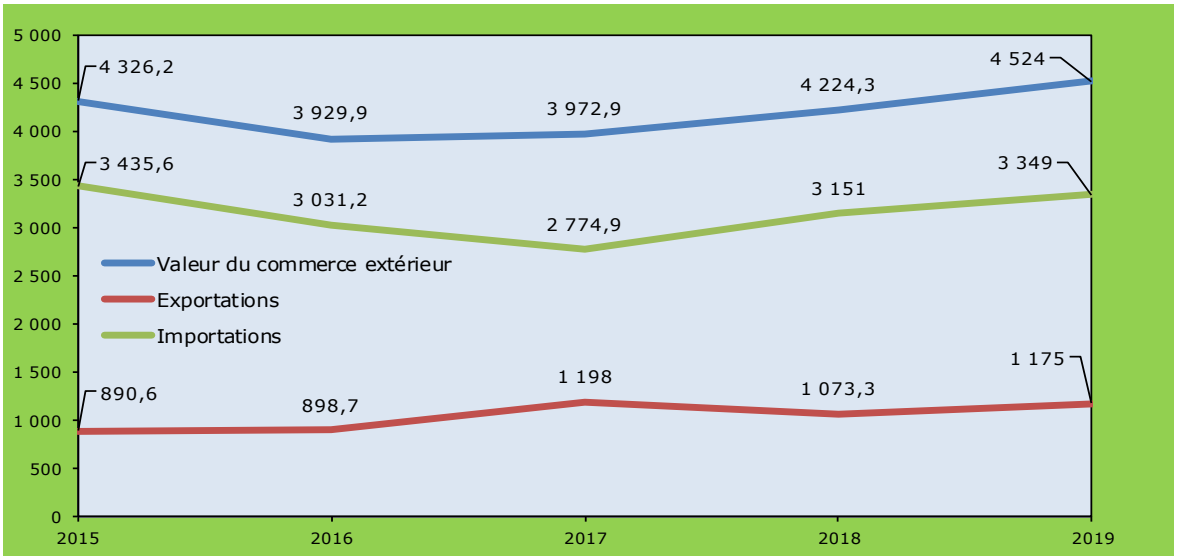

Source: Ministère du développement économique et du commerce de la République du Tadjikistan (www.medt.tj)

3.8. Le nombre de pays qui sont des partenaires commerciaux de la République du Tadjikistan est passé de 90 à 116.

3.9. La composition des exportations du pays était la suivante: produits minéraux et concentrés (25,3%), métaux précieux et semi-précieux (19,2%), aluminium primaire (14,7%), fibre de coton (12%), électricité (8%), ciment (5,8%) et autres produits.

3.10. La composition des importations du pays était la suivante: produits alimentaires (21,5%), produits pétroliers (11,6%), véhicules (9%), matériel technologique (7,6%), métaux ferreux (6,7%), gaz liquide (6,1%), machines et matériel (5,1%), bois et ouvrages en bois (3,8%), alumine (3,2%), produits polymériques et matières plastiques (3,1%), ouvrages en métaux ferreux (2%) et autres produits.

3.11. Les principaux partenaires commerciaux de la République du Tadjikistan sont la Russie (23,3%), le Kazakhstan (21,2%), la Chine (14,6%), la Turquie (8,3%), l'Ouzbékistan (8%), la Suisse, (5,2%), l'Allemagne (1,7%), le Japon (1,5%), l'Iran (1,4%), le Pakistan (1,2%), le Kirghizistan (1,2%) et l'Italie (1%).

Graphique 3.2 Composition des exportations et des importations en 2019

Part en pourcentage

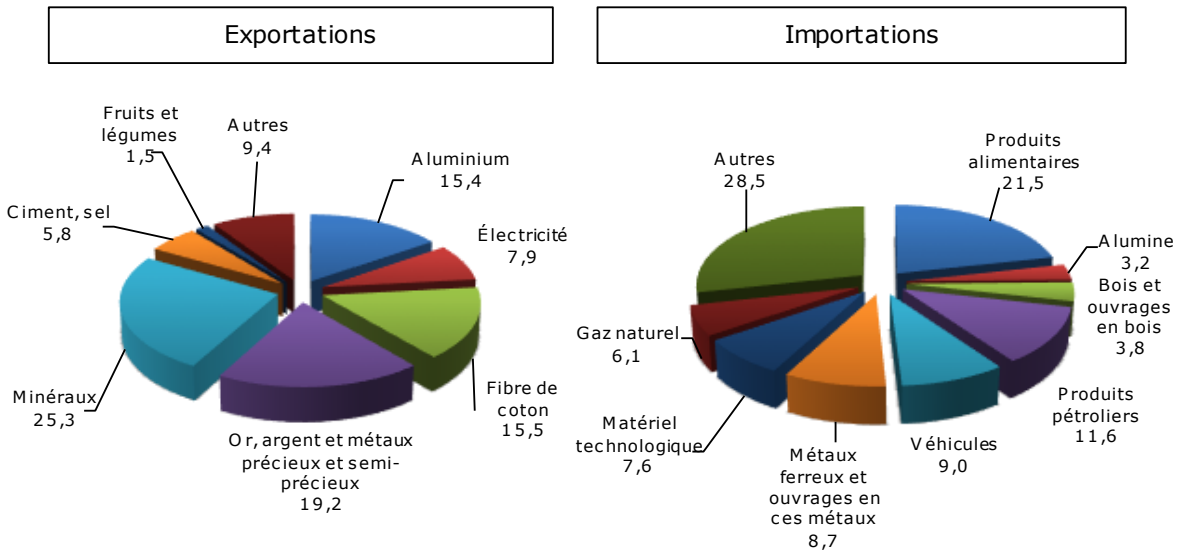

Source: Ministère du développement économique et du commerce de la République du Tadjikistan (www.medt.tj).

3.2 Procédures douanières

3.12. Le Code des douanes de la République du Tadjikistan a été modifié en vue de rendre la législation nationale actuelle conforme à l'AFE de l'OMC et de mettre en œuvre les engagements de la catégorie "A" notifiés par le pays.

3.13. Pour simplifier les procédures commerciales et réduire les coûts d'expédition et de transit, le gouvernement a adopté un plan d'action visant à réduire les délais et les coûts pour les acteurs étrangers participant aux activités économiques telles que l'exportation, l'importation et le transit de marchandises. Le Service des douanes, qui relève du gouvernement de la République du Tadjikistan, a été désigné comme l'organe national chargé de coordonner les opérations de transit.

3.14. Pour stimuler les exportations de produits agricoles et les exportations préférentielles de produits périssables, un accord établissant des procédures douanières simplifiées pour l'expédition de marchandises et de véhicules entre la République du Tadjikistan et la Fédération de Russie (corridor vert) a été signé entre le Service des douanes du Tadjikistan et le Service fédéral des douanes de la Fédération de Russie.

3.15. Le 9 mars 2018, un accord établissant des procédures douanières simplifiées pour l'expédition de marchandises et de véhicules entre la République du Tadjikistan et la République d'Ouzbékistan (corridor vert) a été signé entre le Service des douanes du Tadjikistan et le Comité d'État des douanes de l'Ouzbékistan.

3.16. En outre, un protocole sur la reconnaissance mutuelle des résultats du contrôle douanier concernant certains types de marchandises (produits agricoles) a été signé entre le Service des douanes du Tadjikistan et le Service fédéral des douanes de la Fédération de Russie.

3.17. Par ailleurs, un protocole a été signé entre la République du Tadjikistan et la République populaire de Chine pour faciliter le transfert de produits agricoles par le poste frontière de Kulma-Kalasu.

3.2.1 Établissement d'un mécanisme de guichet unique

3.18. Conformément à l'instruction du Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon, et sur la base de la priorité identifiée par le gouvernement consistant à simplifier les procédures commerciales, une version pilote du guichet unique pour la simplification des opérations d'exportation, d'importation et de transit dans la République du Tadjikistan a été lancée le 8 novembre 2019 à Douchanbé.

3.19. Le guichet unique est actuellement mis en œuvre avec le soutien de la Banque asiatique de développement dans le cadre du projet régional mené par la Coopération économique régionale pour l'Asie centrale en vue d'améliorer les services frontaliers du Service des douanes.

3.20. L'établissement du guichet unique pour la simplification des opérations d'exportation, d'importation et de transit vise principalement à simplifier les procédures commerciales, éliminer les obstacles administratifs, accroître la transparence, réduire les délais et les coûts pour les entreprises exerçant des activités économiques extérieures, mettre en œuvre des technologies de l'information modernes, augmenter la valeur du commerce extérieur et développer les secteurs économiques concernés.

3.21. Conformément au plan, le guichet unique pour la simplification des opérations d'exportation, d'importation et de transit sera pleinement opérationnel en 2020, à l'issue de la période pilote, et impliquera tous les organismes publics responsables de la réglementation tarifaire et non tarifaire applicable aux activités économiques extérieures.

3.3 Réglementation tarifaire

3.22. Afin de respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'OMC, le Tadjikistan a procédé à des réformes substantielles de sa réglementation tarifaire, y compris en approuvant la Résolution du gouvernement de la République du Tadjikistan sur les taux des droits d'importation, selon laquelle le taux moyen de ces droits est de 8,1%.

3.23. Conformément au paragraphe 2 de cette résolution, le régime de libre-échange et des taux de droits d'importation nuls s'appliqueront aux marchandises importées originaires de pays qui sont parties à des accords de libre-échange avec le Tadjikistan.

3.24. En outre, conformément au paragraphe 4 de cette résolution, des préférences sont accordées aux importations de marchandises originaires des pays les moins avancés et, dans ces cas, le droit d'importation établi s'élève à seulement 50% du niveau normal.

3.25. Les droits d'exportation pour les marchandises, y compris pour le cuir transformé et non transformé, les cocons, les déchets de soie, la fibre de coton et les déchets et débris de métaux ferreux, ont été appliqués conformément à la Résolution du gouvernement de la République du Tadjikistan sur les droits d'exportation.

3.4 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

3.26. La République du Tadjikistan respecte toutes les prescriptions de l'OMC. Le Programme d'ajustement de l'économie tadjik en lien avec l'accession à l'OMC a été adopté à cette fin en vertu d'une résolution du gouvernement tadjik et est mis en œuvre avec succès. À ce jour, sur les 75 mesures prévues, 52 (68%) ont été mises en œuvre et les mesures restantes le sont actuellement en raison d'une prolongation de leur délai de mise en œuvre.

3.27. Le 2 juillet 2019, le Secrétariat de l'OMC a officiellement accepté la notification présentée par la République du Tadjikistan concernant la ratification du Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

3.28. Aux fins de la mise en œuvre de l'article 23:2 de l'AFE de l'OMC, le gouvernement tadjik a adopté une décision établissant le Comité de coordination de la facilitation des échanges, une plate-forme composée de représentants des ministères et organismes pertinents, des partenaires de développement et du secteur privé, et destinée à régler les problèmes commerciaux.

3.29. Pendant la période 2017-2019, le Comité s'est réuni régulièrement et a pris des décisions appropriées pour développer les exportations, simplifier les procédures commerciales, réduire les coûts des procédures d'exportation, d'importation et de transit, et réduire le nombre de documents requis et les délais de dédouanement aux points de contrôle douanier lors des opérations d'exportation et d'importation.

3.30. Pour mettre en œuvre les décisions du Comité, huit groupes de travail interministériels ont été établis dans les domaines suivants: soutien à l'exportation, amélioration des instruments tarifaires et non tarifaires de soutien des producteurs nationaux dans le cadre du commerce extérieur, simplification du transport et du transit, guichet unique pour l'enregistrement des opérations d'exportation et d'importation, accroissement de la compétitivité, établissement d'un centre de commerce de gros et de distribution pour l'exportation de marchandises vers la Fédération de Russie et création de corridors verts dans le but d'accroître les exportations de produits manufacturés et de produits agricoles.

3.31. Le Secrétariat permanent du Comité de coordination de la facilitation des échanges a été établi et les engagements des catégories A, B et C ont été notifiés à l'OMC.

3.32. En outre, aux fins d'une exécution qualitative et en temps voulu des instructions du Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon, un portail commercial du Tadjikistan a été officiellement lancé le 26 avril 2019.

3.33. Ce portail fournit des renseignements sur 53 procédures d'exportation, d'importation et de transit (20 pour les produits exportés et 30 pour les produits importés, et 3 pour les produits en transit) applicables à 1 500 produits tels que les produits de confiserie, le chocolat, les œufs, les engrais, les fleurs, la farine, le mobilier, le ciment, les fruits séchés, les fils de coton, les fruits frais importés, les légumes, les vêtements, le miel et d'autres produits.

3.34. Il contient également des renseignements sur les permis d'importation/d'exportation et les redevances liées à l'obtention de licences, les photos des personnes responsables et les numéros de téléphone des personnes chargées des importations et des exportations.

3.35. Il convient de noter que le portail commercial du Tadjikistan est la première expérience pratique de promotion du commerce extérieur menée dans le pays et parmi divers pays d'Asie centrale et, en 2019, les Nations Unies ont évalué ce portail comme étant le meilleur modèle de la région.

3.5 Obstacles techniques au commerce

3.36. Les lois de la République du Tadjikistan sur la réglementation technique, la normalisation (nouvelle version) et l'évaluation de la conformité ont été élaborées et adoptées afin d'éliminer les obstacles techniques non conformes et excessifs au commerce.

3.37. La Loi de la République du Tadjikistan sur l'évaluation de la conformité régit les relations juridiques et organisationnelles concernant l'évaluation de la conformité des produits avec les prescriptions des règlements techniques et des documents pertinents dans le domaine de la normalisation et établit un système unifié de politique publique pour l'évaluation de la conformité.

3.38. Pour assurer le respect de la Loi de la République du Tadjikistan sur l'évaluation de la conformité, le "Centre national d'accréditation", un organisme public, a été établi.

3.39. Afin de réduire le nombre de documents techniques obligatoires (règlements techniques provisoires), la Résolution du gouvernement de la République du Tadjikistan modifiant le Décret du gouvernement de la République du Tadjikistan portant approbation de la liste des documents techniques unifiés a été adoptée.

3.40. Conformément à cette résolution, 110 documents techniques normatifs obligatoires (règlements techniques temporaires) ont été exclus de la liste des documents normatifs et techniques existants. En outre, en vertu du Décret du gouvernement du Tadjikistan publié en 2016, la liste des règlements techniques a été réduite d'un tiers.

3.41. En vue de simplifier le processus de vérification, d'enregistrement et d'annulation des règlements adoptés, la Résolution du gouvernement du Tadjikistan sur les procédures d'élaboration, d'approbation, d'enregistrement, d'inspection, de révision, de modification, d'abrogation, d'utilisation et de publication officielle des règlements techniques, y compris ceux relatifs au matériel militaire et à la notification et à la publication de renseignements, a été adoptée.

3.6 Mesures sanitaires et phytosanitaires

3.42. Pour respecter les obligations du pays dans le cadre de l'OMC, le Conseil de coordination de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui relève de l'organisme "Tajikstandard", et le Centre national d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, rattaché au Ministère de l'agriculture, ont été établis.

3.43. Un programme de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour 2019-2023 a été adopté afin d'améliorer la qualité des produits alimentaires et de garantir la mise en œuvre des prescriptions vétérinaires et sanitaires relatives aux épizooties.

3.44. Un centre national de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, rattaché au Comité de la sécurité alimentaire, dispose du matériel nécessaire conformément aux normes internationales pertinentes.

3.45. Il existe 17 laboratoires d'essai modernes qui exercent des activités conformément aux normes internationales.

3.46. Les modifications apportées à la Loi de la République du Tadjikistan sur le régime de licences ont été adoptées.

3.47. Le Code sanitaire de la République du Tadjikistan a été adopté en vue de mettre en œuvre les prescriptions de l'Accord SPS de l'OMC.

3.48. En outre, la Loi de la République du Tadjikistan sur la quarantaine et la préservation des végétaux a été élaborée.

3.7 Zones franches économiques (ZFE)

3.49. La Loi de la République du Tadjikistan sur les zones franches économiques a été élaborée et adoptée afin de développer le potentiel économique et social du pays, d'instaurer les conditions nécessaires pour attirer les investissements et de créer des emplois.

3.50. Cinq ZFE (Piandj, Sughd, Danghara, Ishkoshim et Kulob) ont été établies dans le pays.

3.51. Conformément à la législation de la République du Tadjikistan, les entités des zones franches économiques, quel que soit leur régime de propriété, sont exonérées du paiement de toutes les taxes, à l'exception d'une taxe sociale et d'un impôt sur le revenu des personnes physiques.

3.52. Actuellement, 75 entreprises nationales et étrangères sont enregistrées dans les zones franches économiques du Tadjikistan, dont 29 dans celle de Sughd, 25 dans celle de Danghara, 16 dans celle de Piandj et 5 dans celle d'Ishkoshim.

3.53. Pendant la période 2013-2019, les ZFE ont investi 1,9 milliard de somoni et ont généré 712 millions de somoni.

3.54. En 2019, ces zones ont produit des marchandises pour une valeur de 201 millions de somoni et ont investi 146 millions de somoni. À l'heure actuelle, 1 122 employés travaillent dans les zones franches économiques.

3.8 Marchés publics

3.55. Afin de garantir la transparence dans l'utilisation des fonds budgétaires et de créer des conditions équitables pour les soumissionnaires, et grâce à l'aide du Fonds de développement institutionnel de la Banque mondiale pour la mise en œuvre et le développement des marchés publics électroniques, une version améliorée du portail unique sur les marchés publics de la République du Tadjikistan a été mise en service en 2018. Il convient de noter que le nouveau système de passation de marchés par voie électronique a été élaboré conformément à la norme actuelle relative aux données sur la passation de marchés ouverts.

3.56. La République du Tadjikistan a obtenu le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics en 2014 et mène, depuis qu'elle a présenté son offre initiale, des négociations bilatérales et multilatérales avec les Parties à cet accord en tenant compte des intérêts nationaux.

3.57. Le projet de loi de la République du Tadjikistan sur les marchés publics (nouvelle version) a été élaboré et est à l'examen.

3.9 Politique de la concurrence et politique antimonopole

3.58. En République du Tadjikistan, la politique de la concurrence et la politique antimonopole ont été établies en vertu de plusieurs lois et instruments juridiques normatifs destinés à protéger la libre concurrence, notamment en éliminant les prohibitions visant les activités des entreprises.

3.59. La Loi de la République du Tadjikistan sur la protection de la concurrence a été élaborée pour créer une législation antimonopole, garantir la conformité de celle-ci avec la législation et les pratiques des pays développés et améliorer la mise en œuvre de la législation en tenant compte des intérêts de l'État et du niveau de développement social et économique du pays.

3.60. Le Service antimonopole surveille la situation concernant la concurrence, la transparence et la protection des consommateurs et prend des mesures lorsque des obstacles sont identifiés, conformément à la législation en vigueur.

3.61. Par conséquent, afin d'établir une base juridique pour l'introduction d'une réglementation par l'État des prix des biens de consommation et des services et pour le contrôle, par le gouvernement, de l'augmentation des prix des biens de consommation et des services, laquelle a une incidence négative sur le niveau socioéconomique des populations vulnérables, le Service antimonopole a élaboré et approuvé le Règlement sur l'instauration et l'application de prix et de tarifs librement fixés pour les produits industriels et techniques, les biens de consommation et les services.

3.62. L'Accord de coopération pour l'échange de renseignements et la promotion conjointe de la politique antimonopole, conclu sous la forme d'un mémorandum d'accord entre le Service antimonopole du Tadjikistan et les organismes antimonopoles de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan, a été signé.

3.10 Protection de la propriété intellectuelle

3.63. La République du Tadjikistan est partie à cinq conventions et trois traités internationaux relatifs à la protection du droit d'auteur.

3.64. Pour protéger les droits des aveugles et des déficients visuels et mettre la législation sur le droit d'auteur en conformité avec les instruments juridiques normatifs internationaux, le Décret du gouvernement de la République du Tadjikistan sur l'adhésion de la République du Tadjikistan au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a été adopté et approuvé.

3.65. Une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle pour 2014-2020 a été élaborée et approuvée.

3.66. Pour garantir une mise en œuvre effective de cette stratégie, la République du Tadjikistan a établi un Conseil national de coordination et de développement de la propriété intellectuelle.

3.67. En ce qui concerne l'harmonisation de la législation sur la propriété industrielle avec les instruments juridiques internationaux, la chambre basse (*Majlisi Namoyandagon*) du Parlement (*Majlisi Oli*) de la République du Tadjikistan a ratifié le Traité de Singapour.

3.68. Afin de promouvoir la communication par voie électronique dans le domaine de l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce et des marques de service, un mémorandum d'accord sur la correspondance électronique dans le cadre du Système de Madrid a été signé entre le Centre national d'enregistrement et d'information pour les brevets, un organisme public relevant du Ministère du développement économique et du commerce de la République du Tadjikistan, et le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

3.69. La procédure de collecte et de communication des renseignements concernant l'innovation et les objets de propriété intellectuelle sur le portail Internet du Programme de développement de l'innovation de la République du Tadjikistan pour 2011-2020 et le Programme de renforcement des capacités à l'horizon 2020 ont été adoptés, et un portail national sur l'innovation (www.innovation.tj) a été créé.

3.70. En 2019, trois marques de fabrique ou de commerce de tabac, à savoir MILANO, MOND et CAVALLO, étaient inscrites au Registre de la propriété intellectuelle du Service des douanes du gouvernement de la République du Tadjikistan.

3.71. Actuellement, 18 marques de fabrique ou de commerce sont inscrites au Registre de la propriété intellectuelle du Service des douanes, qui est régulièrement mis à jour sur le site Web officiel du Service des douanes (www.customs.tj) et dans son magazine officiel "Gumruk".

4 ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX

4.1. Le régime de libre-échange est fondé sur des accords bilatéraux conclus avec l'Ouzbékistan et avec l'Ukraine.

4.2. L'Accord établissant une zone de libre-échange entre les États de la CEI a été approuvé par la Résolution de la chambre basse (*Majlisi Namoyandagon*) du Parlement (*Majlisi Oli*) de la République du Tadjikistan en 2015 et est mis en œuvre.

5 PARTICIPATION DU TADJIKISTAN AUX TRAVAUX DE L'OMC

5.1. La République du Tadjikistan collabore avec l'OMC, un partenaire fiable, pour renforcer les relations économiques extérieures, simplifier les procédures commerciales, attirer les investissements étrangers, utiliser les mécanismes en place pour le règlement des différends commerciaux et économiques et protéger les intérêts économiques du pays.

5.2. Après l'accession du Tadjikistan à l'OMC, un certain nombre d'engagements ont été mis en œuvre et d'autres sont en train de l'être, conformément au calendrier prévu.

5.3. Les 2-5 juin 2015, la République du Tadjikistan a accueilli la troisième "Table ronde de la Chine" à Douchanbé.

5.4. Pour garantir la transparence au titre de divers Accords de l'OMC, la République du Tadjikistan a élaboré et présenté à ce jour à l'Organisation plus de 40 notifications dans divers domaines tels que la propriété intellectuelle, les obstacles techniques au commerce, les licences d'importation, les règles d'origine, la simplification des procédures commerciales, les subventions et les mesures compensatoires, l'agriculture, les zones de libre-échange, les services, etc.

5.5. Pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises nationales à l'étranger, la République du Tadjikistan a rejoint les groupes de travail de l'accession de l'Ouzbékistan, de l'Iran, de l'Azerbaïdjan et du Bélarus à l'OMC.

5.6. La République du Tadjikistan fait partie du groupe des Membres relevant de l'article XII et participe, lors des réunions informelles de ce groupe, aux discussions sur diverses questions telles que la différence entre les taux appliqués et les taux consolidés, le soutien au secteur agricole et les obligations dans le cadre du commerce des services, entre autres.

5.7. En outre, en décembre 2017, à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires (Argentine), la République du Tadjikistan s'est associée avec les autres Membres à l'Initiative sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

5.8. Plus de 452 représentants de ministères et d'organismes et du secteur privé ont assisté à des séminaires, à des cours de formation, y compris à distance, et à d'autres activités régionales organisées par le Secrétariat de l'OMC pendant la période 2013-2019.

6 PRÉVISIONS À MOYEN TERME AU REGARD DES INDICATEURS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU PAYS POUR 2020-2022

6.1. Les prévisions à moyen terme au regard des indicateurs socioéconomiques pour 2020-2022 ont été élaborées et approuvées par le gouvernement compte tenu de la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, du Programme de développement à moyen terme de la République du Tadjikistan pour 2016-2020, des programmes publics, sectoriels et régionaux pour le développement socioéconomique des villes et des régions, ainsi que des instructions du Fondateur de la paix et de l'unité nationale et Chef de la nation, le Président de la République du Tadjikistan, Son Excellence Emomali Rahmon.

6.2. Dans le document approuvé, le produit intérieur brut (PIB) devrait atteindre 87,3 milliards de somoni en 2020 avec un taux de croissance annuel de 7,8%. La prévision d'un nouveau développement significatif du secteur manufacturier dépend de l'utilisation efficace des installations de production existantes et des entreprises nouvellement créées, ainsi que de l'amélioration de l'usine d'aluminium et des autres entreprises manufacturières.

6.3. Il convient de noter que, conformément aux dispositions de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, on devrait passer d'un modèle de développement économique agro-industriel à une économie industrialo-agraire.

6.4. La production industrielle du pays devrait représenter 38 milliards de somoni en 2020 (croissance réelle de 16,4% par rapport à 2019), 50 milliards de somoni en 2021 (augmentation réelle de 15,9%) et 52 milliards de somoni en 2022 (augmentation réelle est de 15,3%).

6.5. La production agricole brute devrait représenter 31,5 milliards de somoni en 2020, avec un taux de croissance de 7%.

6.6. Pour 2021 et 2022, cet indicateur donne des valeurs estimatives de 34,3 milliards de somoni et 37,4 milliards de somoni, avec une croissance réelle de 6,9%.

6.7. L'un des facteurs importants pour le développement futur de l'économie du pays et la réalisation d'objectifs stratégiques est la nécessité d'attirer davantage d'investissements étrangers et nationaux dans l'économie nationale. Compte tenu du climat favorable de l'investissement dans le pays, ainsi que du renforcement de la coopération avec les partenaires de développement, le montant total des investissements en capital provenant de toutes les sources de financement devrait atteindre 16,7 milliards de somoni en 2020, dont 4,2 milliards en provenance du budget de l'État.

6.8. La valeur du commerce extérieur devrait atteindre 4,8 milliards d'USD en 2020 et 5,1 et 5,3 milliards d'USD en 2021 et 2022, respectivement, avec une croissance réelle de 6,8% en 2020, de 4,8% en 2021 et de 4,7% en 2022.

6.9. D'après les estimations, les exportations devraient représenter 1,3 milliard d'USD en 2020 (taux de croissance de 11,7%), 1,4 milliard d'USD en 2021 et 1,5 milliard d'USD en 2022.

6.10. Selon les prévisions, les importations devraient représenter 3,6 milliards d'USD en 2020, 3,7 milliards d'USD en 2021 et 3,8 milliards d'USD en 2022.

6.11. La réalisation des prévisions données par les indicateurs macroéconomiques pour 2020-2022 garantirait un développement durable des secteurs économiques concernés et permettrait d'élever le niveau de vie de la population.

7 STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN À L'HORIZON 2030

7.1. L'objectif ultime du développement à long terme du Tadjikistan est d'élever le niveau de vie de la population du pays.

7.2. Pour y parvenir, les objectifs stratégiques ci-après ont été identifiés pour les 15 prochaines années:

1. garantir la sécurité énergétique et une utilisation efficiente de l'électricité;
2. remédier aux problèmes de communication et faire du pays un pôle de transit;
3. garantir la sécurité alimentaire et l'accès à une nutrition de qualité;
4. industrialiser rapidement le pays; et
5. promouvoir l'emploi productif.

7.3. La politique économique mise en œuvre dans le cadre de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 vise à réduire la vulnérabilité de l'économie du pays face aux risques extérieurs potentiels, à identifier et développer des mécanismes efficaces et des sources nationales de développement économique durable, à garantir une croissance économique stable et à promouvoir l'emploi productif, un accès durable aux ressources énergétiques et des conditions favorables à l'activité des entreprises.

7.4. À cet égard, l'utilisation rationnelle des ressources humaines et naturelles et le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'accroître l'efficacité, la diversification et la compétitivité de l'économie nationale détermineraient l'avenir du développement industriel et permettraient de passer d'une économie agro-industrielle à une économie industrialo-agraire.

7.5. Les priorités seraient de garantir une gouvernance démocratique, la primauté du droit, la protection des droits de l'homme et l'autonomisation dans le pays. Renforcer la protection sociale, garantir l'accès à des produits alimentaires sûrs, améliorer la qualité des ressources en eau, les conditions sanitaires et la nutrition, réduire les inégalités sociales et les inégalités hommes-femmes sous toutes leurs formes et traiter les questions relatives à la durabilité environnementale constitueraient des objectifs importants des mesures prises par les institutions législatives, exécutives et judiciaires.

7.6. Un fort potentiel hydroélectrique, une eau propre, des terres fertiles et un climat favorable, la flore, une main-d'œuvre importante et des ressources minérales riches créent des possibilités pour le développement des industries tournées vers l'exportation, la modernisation des secteurs minier, manufacturier et de la métallurgie des métaux ferreux et non ferreux et la création d'un complexe agro-industriel respectueux de l'environnement.

7.7. Le riche patrimoine historique et culturel du Tadjikistan, son environnement naturel unique composé de lacs magnifiques, d'une faune et d'une flore rares et de hautes montagnes offrent des conditions favorables au développement du tourisme et permettraient d'accroître la contribution de ce secteur au PIB du pays.

7.8. Le renforcement de la capacité hydroélectrique et la mise en œuvre de projets régionaux en matière de transport et de communication permettraient au Tadjikistan de devenir un leader régional dans la production et le transit d'énergie propre et bon marché en vue d'accroître le potentiel du pays en tant que pôle de transit.

7.9. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, des mesures efficaces sont mises en œuvre dans le cadre de programmes et de plans d'action approuvés.

8 IMPORTANCE DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE FOURNIE PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN

8.1. Le Tadjikistan est un pays en développement, et les programmes d'aide étrangers restent un instrument important pour faciliter le développement national. C'est pourquoi la stratégie du pays consiste à améliorer les mécanismes visant à attirer une aide étrangère ciblée pour répondre aux priorités nationales, sectorielles et régionales en développant et en utilisant mieux le système d'information sur la gestion de l'aide étrangère.

8.2. Comme l'indique le présent rapport, plusieurs programmes d'aide ont déjà permis une amélioration substantielle de la réglementation intérieure, y compris de la réglementation douanière et vétérinaire, des mesures sanitaires et des règlements techniques.

8.3. Le Tadjikistan est déterminé à utiliser efficacement le soutien fourni sous diverses formes et à faire en sorte que les résultats de l'aide se multiplient.

8.4. À cet égard, il est proposé que le Secrétariat de l'OMC et les autres organisations internationales soutiennent la République du Tadjikistan dans la mise en œuvre de projets d'investissement concernant la facilitation des échanges et le commerce numérique, la formation du personnel chargé de la réglementation du commerce extérieur, les procédures de notification, les négociations commerciales, l'évaluation en douane, le commerce des services, les OTC et les mesures SPS.

8.5. Le Tadjikistan se félicite de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Nour-Soultan en juin 2020. La décision des Membres de l'OMC d'organiser cette conférence en Asie centrale est une reconnaissance importante du rôle accru des régions dans le développement du commerce international. La République du Tadjikistan souligne qu'il n'y a pas d'alternative à l'OMC comme institution commerciale multilatérale et est prête à coopérer avec les autres Membres pour améliorer les fonctions essentielles de l'Organisation, y compris la fonction de règlement des différends, et définir de nouveaux domaines de réglementation, tels que l'investissement.